

Autoriser les célébrations religieuses au Centre culturel Islamique Luqman de Québec

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Centre culturel Islamique Luqman de Québec pour l'utilisation du lot numéro 1 229 671 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 422

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Date et heure

12 mars 2026, à 19 h

Lieu

Bureau d'arrondissement des Rivières, 330, rue Chabot

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
7. Période de questions et commentaires du public;
8. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
9. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Duberger-Les Saules

Description du projet et principales modifications

Le Centre culturel Islamique Luqman de Québec (CCILQ) occupe le bâtiment situé au 5485, boulevard de l'Ormière, où des activités sociales et culturelles, de l'accompagnement aux nouveaux arrivants, des cours d'arabe et des cours d'apprentissage du coran sont offerts.

Des modifications réglementaires sont nécessaires pour y autoriser également les célébrations religieuses, comme la prière, des mariages ou des baptêmes.

Modifications réglementaires proposées

Il est proposé d'accorder au CCILQ une autorisation personnelle afin d'autoriser l'exercice d'un usage du groupe P2 équipement religieux, pour une durée de 100 ans, en vertu de l'article 111 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec (L.R.Q., c. C-11.5).

Une permission d'autorisation personnelle n'est pas susceptible d'approbation référendaire et elle n'est pas transmissible à un nouvel occupant du bâtiment ou un autre organisme.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=979>

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier

- Patrice Côté
- Michel Lessard
- Jean-Louis Marois
- Luc Rhéaume
- Nicky Ahmed Kambi

Membres du conseil municipal

- Clément Bourdeau, conseiller municipal du district de Vanier-Duberger
- Catherine Deschamps, conseillère municipale du district des Saules-Les Méandres et présidente de l'arrondissement des Rivières

Personne-ressource de la Ville

- Simon Guillemette, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation du public

En plus des personnes mentionnées plus haut, 79 personnes assistent à la rencontre.

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Centre culturel Islamique Luqman de Québec pour l'utilisation du lot numéro 1 229 671 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 422

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	5	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	5	

Questions et commentaires du public

- **Intervention 1** : une résidante du secteur demande si le centre est déjà en opération, malgré le fait que l'usage P3 Équipements religieux n'était pas autorisé.

Réponse de la Ville : oui, on savait qu'il y avait une modification réglementaire qui venait pour régulariser la situation. Le centre est en opération depuis juillet 2025. Les commerces et lieux de rassemblement étaient déjà autorisés dans la zone concernée, il manquait seulement l'aspect religieux, pour la prière et les célébrations religieuses.

- **Intervention 2** : une citoyenne demande jusqu'à combien de personnes le centre culturel accueille-t-il à la fois et si l'espace de stationnement est suffisant pour accueillir les usagers.

Réponse de la Ville : le nombre de cases de stationnement est suffisant en fonction des normes prescrites. On parle environ d'une case de stationnement par 30 m² de superficie pour les équipements religieux. Il y a de l'offre de stationnement au pourtour. Il y a une bonne offre de transport en commun dans le secteur, qui sera bonifiée sous peu avec l'ajout d'un parcours à haute-fréquence.

Réponse du promoteur : cela varie en fonction de la nature de l'activité. Nous assurons le stationnement pour les principaux célébrants et les autres sont invités à utiliser le stationnement autour.

Il y a eu par la suite plus d'une dizaine d'interventions de résidants du secteur évoquant les aspects positifs du projet :

- Lieu de proximité pour pratiquer la religion, permettant aux membres de s'y déplacer à pied
- Réunion des communautés d'origines diverses
- Lieu accueillant pour les familles et d'études pour les enfants et les adolescents, avec des activités communautaires.

Nombre d'interventions

15 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

13 mars 2026

Rédigé par

Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

Patrice Côté, président d'assemblée, vice-président du conseil d'administration du conseil de quartier de Duberger-Les Saules